

Politique du prix Ivor Carvalho

Approuvée par le conseil d'administration le 9 février 2018

1. Historique du prix

Lancé en 2013, ce prix vise à souligner la contribution d'une personne ou d'un organisme qui s'efforce de changer le système dans l'intérêt des immigrant(e)s.

Ivor Carvalho, membre actif de l'ACCPI depuis sa fondation, était pleinement engagé dans les activités de lobbying. Il a également siégé au bureau exécutif du chapitre ontarien de l'ACCPI, appuyant et contribuant aux activités nationales. Ivor s'investissait entièrement dans l'élimination des obstacles socio-économiques auxquels font face les nouveaux arrivants, et dans la garantie de leur pleine jouissance des droits reconnus à tous les Canadiens. Écrivain éloquent, militant dévoué et véritable incarnation des valeurs canadiennes, sa vie a été tragiquement fauchée à la veille de la Conférence nationale d'éducation 2012 de l'ACCPI (aujourd'hui la Conférence nationale sur la citoyenneté et l'immigration) à Montréal.

2. Processus de mise en candidature et de sélection

L'ACCPI remet le prix Ivor Carvalho lors de la Conférence nationale sur la citoyenneté et l'immigration.

Le processus de mise en candidature s'ouvre de 4 à 6 mois avant la Conférence. Le Conseil des ancien(ne)s président(e)s de l'ACCPI est l'instance responsable d'examiner les candidatures, de vérifier que les critères sont satisfaits et de soumettre une recommandation au conseil d'administration quant au candidat(e) le/la plus apte.

Le Conseil des ancien(ne)s président(e)s peut choisir de ne pas remettre le prix lorsque la majorité de ses membres le juge approprié, et peut formuler une telle recommandation au conseil d'administration.

3. Critères de sélection

Le prix est remis aux organismes et aux personnes qui ont contribué de manière significative à la défense des droits des immigrants et/ou à l'accompagnement des nouveaux arrivants.

Les critères de sélection sont les suivants :

- (i) Incidence sur la législation ou les législateurs/législatrices – Actions qui font progresser les enjeux d’immigration conformément aux politiques de l’ACCP, qui suscitent un appui et/ou sensibilisent de nouveaux législateurs et nouvelles législatrices.
- (ii) Mobilisation de la défense des droits – Actions qui mobilisent la défense législative par des groupes de défense ou des membres de la communauté.
- (iii) Sensibilisation du public – Actions qui suscitent un appui et sensibilisent les décideurs et décideuses politiques, les médias et le grand public à un ou plusieurs enjeux législatifs particuliers.